

Les atouts de l'offre HSBC

PEI HSBC Pack Épargne et PERCOL-I HSBC Pack Retraite



HSBC partenaire de référence en épargne salariale et retraite (ESR) depuis 1967



L'épargne salariale et retraite chez HSBC

- ◆ Plus de 50 ans d'expérience en épargne salariale et retraite
- ◆ 4,4 milliards d'euros gérés en ESR, plus de 760 milliards au niveau mondial¹



L'expertise HSBC Asset Management

- ◆ **Présence mondiale** combinée à des expertises locales
- ◆ **Large gamme de fonds** (FCPE) dont une gamme responsable
- ◆ **FCPE gérés en France par les mêmes équipes de gestion** que les FCP et mandats destinés aux institutionnels
- ◆ Solution de **gestion pilotée** dans le PERCOL-I²



Une plateforme opérationnelle solide

- ◆ Traitement des opérations et tenue de compte sur la plateforme de notre partenaire Natixis Interépargne N°1 en épargne retraite collective en investissement responsable.
- ◆ Outils et services sécurisés et innovants pour vous accompagner dans le pilotage et l'animation de votre dispositif.



Allo Experts³ le pôle d'expertise dédié à l'épargne salariale et retraite d'entreprise

0 820 090 100 Service 0,12 € / min + prix appel

Du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00



Les avantages de l'ESR

- ◆ L'épargne salariale et retraite vous offre, ainsi qu'à vos salariés, la possibilité d'épargner dans des conditions avantageuses pour :
 - Se constituer une épargne projet
 - Alléger la fiscalité sur le plan personnel et professionnel
 - Préparer sa retraite
 - Motiver, récompenser et fidéliser vos salariés
 - Optimiser votre rémunération et compléter celle de vos collaborateurs à moindre coût.
- ◆ **Un cadre fiscal et social favorable à l'entreprise**
 - 0 %⁴ de charges sociales
 - Déduction des sommes versées du bénéfice imposable.



Une offre clé en main

- ◆ **Simple et rapide à mettre en place** via une procédure d'adhésion à la formule **PEI⁵ et PERCOL-I²**, qui décharge des démarches de dépôt des accords auprès de l'Administration
- ◆ Pour les **TPE/PME** avec au moins un salarié en plus du dirigeant
- ◆ Pour répondre à la loi partage de la valeur si vous êtes concerné⁶

¹ Données HSBC Asset Management au 31/12/2024

² Plan d'épargne pour la retraite collectif interentreprises

³ Outil et service fournis par Natixis Interépargne

⁴ Les primes d'intéressement, de participation et de partage de la valeur sont exonérées de charges sociales et déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise dans les conditions prévues par la loi. De plus, la participation et la prime de partage de la valeur sont exonérées de forfait social pour les entreprises de moins de 50 salariés, et les primes d'intéressement pour celles de moins de 250 salariés.

Sources : HSBC Asset Management, Natixis Interépargne, avril 2025

⁵ Plan d'épargne interentreprises

⁶ Les entreprises de 11 à 49 salariés non tenues de mettre en place la participation et ayant un bénéfice net fiscal $\geq 1\%$ du CA pendant 3 exercices consécutifs, ont l'obligation de mettre en place un dispositif de partage de la valeur à partir du 01/01/2025

Informations importantes

Ce document est produit et diffusé par HSBC Global Asset Management (France) en collaboration avec Natixis Interépargne.

L'ensemble des informations contenues dans ce document peut être amené à évoluer sans avertissement préalable. Toute reproduction ou utilisation (même partielle), sans autorisation, de ce document engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel, HSBC Global Asset Management (France) et Natixis Interépargne ne sauraient être tenus responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans cette communication, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

HSBC Asset Management est la marque commerciale de l'activité de gestion d'actifs du Groupe HSBC, qui comprend les activités d'investissement fournies par les entités locales réglementées.

HSBC Global Asset Management (France)

421 345 489 RCS Nanterre - SA au capital de 8.050.320 euros

Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP99026)

Adresse postale : 38, avenue Kléber 75116 Paris

Siège social : Immeuble Coeur Défense - 110, esplanade du Général de Gaulle- 92400 Courbevoie

www.assetmanagement.hsbc.fr

Natixis Interépargne

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 8 890 784 Euros, immatriculée au RCS Paris sous le numéro B 692 012 669

Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris. Nomenclature d'Activités Françaises : 6419Z. Numéro de TVA intracommunautaire : FR78692012669.

Natixis Interépargne est une entreprise, régie par le Code Monétaire et Financier, d'investissement agréée en France par l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) – 4 place de Budapest, 75009 PARIS CEDEX 09.

Natixis Interépargne est intermédiaire d'assurance, immatriculée à l'ORIAS, sous le numéro 10 058 367. Adhérent à l'AFG (Association Française de la Gestion financière).

Copyright © 2025, HSBC Global Asset Management (France). Tous droits réservés

Document non contractuel. Avril 2025

AMFR_2025_EE_TE_0017. Expire : 04/2026



Où trouver plus d'informations ?

- ◆ [Site HSBC Épargne Salariale](#)
- ◆ [Actualités et publications](#)